

Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.
Du jeudi 26 mai 2005

Membres présents :

Collège A : Mesdames Follet, Merviel, Messieurs Guerra, Massy, Paquet

Collège B : Madame Derviaux, Messieurs Dubois, Guerin, Lecomte, Leroy

Collège AITOSS : Mesdames Delacroix, Empisse

Collège Etudiants : Messieurs Benghaffor, Deleu, Ouail, Prevost, Salmi, Elfadili

Collège des personnalités extérieures : Monsieur Zidi

Membres de Droit : Mesdames Gordien, Petitjean, Messieurs Benameur, Champagne, Courtois, Debernard, Delannoy, Despres, Dewally, De Zorzi, Gingali, Goichot, Goutin, Gryba, Lallemand, Léger, Monnoyer, Moulin, Ouaftouh, Piechowiak, Pommeray, Raviart, Stachowiak, Tonarelli, Valein

Membres excusés : Mademoiselle Laudati, Messieurs Creusé, Di Pompeo, Leroy, Lochegnies, Lobry, Louage, Lucas, Nicaise, Santin

Pouvoirs :

Monsieur Lochegnies	à	Madame Follet
Monsieur Nicaise	à	Madame Follet
Monsieur Leroy	à	Madame Derviaux
Monsieur Santin	à	Monsieur Dubois
Monsieur Louage	à	Monsieur Zidi
Monsieur Lobry	à	Monsieur Zidi

SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES

- 1) Approbation du compte rendu du C.A. du 16 décembre 2004 à l'unanimité
- 2) Le compte financier 2004 est approuvé à l'unanimité
- 3) La DBM de réserves est votée à l'unanimité
- 4) Le calendrier de fermeture de l'ISTV est voté à l'unanimité
- 5) Les conventions sont approuvées à l'unanimité
- 6) Les modalités de recrutement des enseignants vacataires sont votées à l'unanimité
- 7) L'offre de formation 2006/2009 est votée à l'unanimité

Ouverture de la session : 14 heures 10

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 26 mai 2005 :

Le rapporteur de séance du prochain compte-rendu du Conseil d'Administration sera M. Monnoyer.

Suite aux remarques faites sur l'organisation des examens, Monsieur Massy rappelle qu'une réunion devait être mise en place pour rediscuter du sujet.

Monsieur Ourak explique qu'on ne peut déroger au règlement de l'UVHC, cependant, des discussions sont toujours possibles.

Monsieur Desprez, Secrétaire Général de l'U.V.H.C., ajoute que ce règlement s'appuie sur une réglementation nationale obligatoire. Concernant les surveillances, l'enseignant ne doit pas forcément être présent physiquement dans la salle mais doit être joignable dans l'Institut.

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 décembre 2004 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations générales :

Monsieur Ourak rappelle que les élections étudiantes ont eu lieu.

Monsieur Ourak explique que pour respecter les statuts de l'ISTV, le Conseil d'Administration de l'Institut doit se doter d'un Président ; il propose Madame Lancelle (conseillère municipale de la ville de Cambrai, vice-présidente de la Communauté d'Agglomérations de Cambrai chargée de l'Enseignement Supérieur).

3. Le Compte Financier 2004 :

Monsieur Ourak présente le compte financier 2004 qui fait apparaître des montants de dépenses et de recettes respectivement de 1 917 973, 44 euros et de 1 735 032, 79 euros. Le résultat de l'exercice est négatif et se traduit par un déficit de 182 940.65 euros.

Les dépenses de personnel sont les dépenses les plus importantes : 1 029 551.22 euros.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 291 603.72 euros et les dépenses de fonctionnement à 596 818.50 euros.

Monsieur Ourak insiste sur l'accroissement des heures complémentaires des enseignants qui sont passées de 550 003.58 euros en 2003 à 829 254.35 euros en 2004. Cependant, il faut noter que l'année 2004 englobe : un reliquat de l'année 2002/2003 (19 490.80 euros), le dernier trimestre de 2003 (118 391.91 euros), un prêt à une composante de l'UVHC d'un montant de 26 310.78 euros et enfin l'année 2004 (pour un montant de 656 200.37 euros). Depuis janvier 2004, les heures complémentaires effectuées doivent être payées dans l'année civile correspondante.

Certaines filières, notamment les mathématiques, ont fait des efforts pour diminuer les heures complémentaires en regroupant les mathématiques pures et les mathématiques appliquées au niveau du Master 1. Cependant, la création de nouveaux masters, la multiplication du nombre de parcours, l'intervention de professionnels génèrent des heures supplémentaires.

En globalité, les recettes de fonctionnement et d'équipement ont augmenté en 2004 : 1 735 032.80 euros contre 1 412 277.60 euros en 2003. Bien que la modification du calcul des Droits Spécifiques par le Ministère ait entraîné une perte de 59.4 % des ressources par rapport à 2003. La recette liée à la mise à disposition des locaux a baissé, mais on peut souligner que de nouvelles recettes provenant de la Capacité d'Autofinancement permettent d'assurer une partie importante des équipements des salles de TP. La Taxe d'Apprentissage a baissé de 6 % par rapport à 2003. Le ralentissement des activités de Formation Continue contribue également à une baisse de 64,5 % des prestations de services. En revanche, la Dotation Globale de Fonctionnement versée par le Ministère a augmenté de 8,9 % par rapport à 2003.

Monsieur Zidi insiste sur le développement de la Formation Continue. Il rappelle qu'actuellement chaque salarié d'entreprise a droit à 20 heures de formation par an hors temps de travail.

Monsieur Ourak constate que les réserves de l'Institut s'épuisent progressivement. Actuellement, elles s'élèvent à 695 613.20 euros. Des économies doivent être réalisées notamment, sur les heures complémentaires et sur les dépenses de reprographie.

Monsieur Ourak remarque que les dépenses des travaux et de maintenance des bâtiments ISTV sont élevées.

Monsieur Desprez conseille d'avoir recours aux assurances pour les bâtiments neufs tels que ISTV 3.

Le compte financier 2004 est approuvé à l'unanimité.

4. La D.B.M. :

Monsieur Ourak présente la D.B.M. de réserves qui s'élève à 233 500 euros répartis de la manière suivante : 9 500 euros sur les filières et 224 000 euros sur les charges communes. Certaines filières ont des besoins plus importants que d'autres. Il est donc nécessaire de les réapprovisionner.

Monsieur Ourak informe que prochainement il sera demandé à chaque responsable de filière d'exprimer ses besoins en équipement.

Monsieur Ourak rappelle que le budget voté en Décembre 2004 a permis de fonctionner jusqu'en mai 2005.

Monsieur Debernard se demande s'il faut forcément être en déficit pour pouvoir bénéficier d'une DBM.. Actuellement, il freine les collègues sur les dépenses.

Monsieur Ourak répond que chaque année, il fait un bilan sur les filières et connaît les besoins de chacune. L'effectif des étudiants entre également en compte pour le calcul des crédits alloués. Mais ce n'est pas le seul critère pour décider des affectations budgétaires.

Monsieur Guerra remarque que si les enseignants font un effort sur les heures complémentaires, l'ISTV doit également faire un effort pour alimenter les filières.

Monsieur Ourak rappelle que le compte Charges Communes permet d'aider certaines filières qui n'ont plus de crédits suffisants.

Madame Merviel estime que le budget audiovisuel est faible. La filière audiovisuelle est passée de 4 promotions à 11 promotions, le budget lui, a été divisé par 4.

Pour la filière mathématiques, Monsieur Massy constate que sur 9 étudiants inscrits en Master, 8 sont admissibles au CAPES.

Monsieur Ourak rappelle que sur la totalité de la Taxe d'apprentissage collectée à l'ISTV, pratiquement un tiers provient de l'audiovisuel.

Monsieur Guerra demande ce que signifie : « fact. Inter. U.B. » ?

Monsieur Ourak répond qu'il s'agit de facturation interne qui se fait entre différentes composantes.

La DBM est votée à l'unanimité.

5. Le calendrier de fermeture de l'ISTV :

Monsieur Ourak présente le calendrier des fermetures de l'ISTV.

Madame Follet propose pour la 2^{ème} session des licences 3 (L3) une rentrée le 30 août 2005. Les cours pourraient débuter la semaine 35 ou 36. La rentrée des licences 1 pourrait se dérouler le 5 septembre 2005 et le 12 septembre 2005 pour les licences 2 et 3.

Monsieur Lecomte souligne qu'un certain nombre d'étudiants partent en stage à l'étranger et il est parfois difficile de revenir en juillet pour les deux sessions.

Monsieur Goichot s'interroge sur le manque de coordination entre les différentes composantes, les calendriers sont parfois différents.

Madame Follet remarque que la FDEG l'a contactée pour connaître le calendrier de l'ISTV. Une harmonisation des calendriers est vivement souhaitée et attendue au sein de l'UVHC.

Monsieur Desprez explique que ce qui est proposé au CEVU n'est que consultatif, le Conseil d'Administration doit entériner par la suite.

Le calendrier de fermeture de l'ISTV est voté à l'unanimité.

6. Modalités de recrutement des vacataires enseignants :

Monsieur Ourak explique que l'on rencontre de grandes difficultés avec le recrutement d'enseignants vacataires. Parfois, le dossier n'est pas recevable, pas payable alors que la personne a déjà commencé à travailler. Monsieur Ourak rappelle que le vacataire doit justifier d'une durée de travail de 900 heures à l'extérieur. Le service minimum est imposé par la réglementation en vigueur.

Monsieur Ourak propose de fournir un document simplifié pour les personnes qui interviennent depuis longtemps. Cette année, on constate une augmentation du nombre de personnes qui travaillent dans des sociétés et demandent à ce que les rémunérations soient versées directement aux entreprises. Il faut cependant essayer de limiter ces contrats pour éviter toute dérive. Actuellement, pour information, les contrats de fourniture s'élèvent à 22 960 euros.

Monsieur Desprez note que la DDTE est vigilante sur l'emploi des personnes étrangères et exige une autorisation de travail.

Les modalités de recrutement des vacataires par contrat de prestation de service sont votées à l'unanimité.

7. L'offre de Formation 2006/2009 :

Monsieur Ourak rappelle que l'on rentre dans la phase de contractualisation avec le ministère et que l'université doit proposer son offre de Formation pour le contrat 2006-2009.

Les porteurs de projets, les différents responsables et les directeurs des IUP ont présenté les propositions des filières correspondantes.

Nouvelles licences professionnelles :

- Monsieur Mary du Lycée de l'Escaut de Valenciennes présente un projet de Licence Professionnelle en partenariat avec l'ISTV. Il s'agit d'une licence transversale intitulée « Maîtrise de procédés ».

Monsieur Guerra demande dans quel cadre ce projet pourrait se faire ? Il aimerait que les automaticiens soient consultés.

Monsieur Ourak rappelle qu'il s'agit pour l'instant d'une volonté d'adhérer à un projet commun.

Le projet est voté à l'unanimité.

- Monsieur Raviart intervient sur une idée de formation provenant de la Catho de Maubeuge : une licence professionnelle en alternance : « Gestion de Systèmes Informatiques d'Entreprise (PME) ».

Madame Follet fait remarquer que pour l'instant, il n'y a pas de recrutement.

Monsieur Raviart ajoute qu'il s'agit de la même licence dispensée à Valenciennes mais en alternance.

Les filières :

Filière Sciences Physiques :

- Le cycle Licence : pas de changement
- Le cycle Master, deux parcours : « Chimie Appliquée » « Physique Appliquée »

Madame Follet constate que la Physique est moins attractive et que peu d'étudiants s'orientent vers cette discipline. Cependant, le parcours physique de la licence 1 à 3 n'a rien coûté à l'ISTV car il fonctionne avec des modules d'autres parcours.

Filière Informatique :

Monsieur Ourak s'interroge sur l'avenir des IUP et notamment sur le titre d'Ingénieur Maître. Le Ministère pourrait permettre aux établissements de définir un parcours IUP, mais rien n'est clair

Monsieur Piechowiak propose la création d'un Master professionnel MIAGE en collaboration avec l'IAE.

Filière Audiovisuelle :

Changement d'intitulé du parcours TVNI en ISIS.

Filière Mathématiques :

Une nouveauté : un Master 2 Sciences mention : « Mathématiques et Modélisation » (semestre 9 et 10), spécialités : Mathématiques Pures et Mathématiques Appliquées.

Filière Mécanique :

Un nouveau parcours est demandé pour une formation plus pratique. Deux publics différents sont accueillis au niveau du Master.

Filière Construction :

Monsieur Tonarelli intervient sur le développement de l'Apprentissage.

Un changement d'intitulé est proposé pour le « DEUST PB » : DEUST « Métiers de la Construction » qui se ferait exclusivement en Formation Continue.

Pour la licence 3, deux parcours sont demandés : « Etude et Suivi de projets » et « Technologie et Techniques de la Construction ».

Filière GEII :

Monsieur Ourak souligne que vu l'importance de la filière avec deux grands champs disciplinaires, l'Automatique et l'Electronique, un IUP, un Master (avec deux parcours), la réflexion n'est pas mûre et les discussions entre les différents responsables sont en cours pour aboutir à une maquette cohérente.

Monsieur Guerra propose de voter les offres de formation en dehors de celle de l'IUP GEII. Les enseignants en automatique et en électronique doivent d'abord discuter et se concerter pour proposer une offre.

Filière Agro alimentaire :

Monsieur Delannoy informe le Conseil de discussions en vue de la création d'un Master Régional dans le domaine de l'Agro alimentaire. Six universités sont impliquées : Université de l'Artois, Université de Lille 1 (USTL), Université de l'Artois, Université de Lille 2, Université du Littoral Côte d'Opale et Université de Valenciennes.

L'offre de Formations est votée à l'unanimité.

Monsieur Ourak conclut sur l'offre de formation en ajoutant que rien n'est définitif car de nouvelles directives nouvelles venant du Ministère pourraient nous amener à modifier la présentation de notre offre de formation.

8. Questions diverses :

Monsieur Ourak informe qu'il ne sera pas candidat à la Présidence de l'UVHC et se propose candidat à la Direction de l'ISTV. Il a l'intention d'anticiper l'élection du Directeur de l'Institut au mardi 28 juin 2005. L'élection du Président du Conseil d'Administration pourrait également avoir lieu le mardi 28 juin 2005.

Clôture : 18 heures 45

Le Directeur,

Le Rapporteur de Séance,

M. OURAK

F. MONNOYER